

Direction du  
Développement Durable des  
Territoires

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des ICPE

6 route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
3dt.contact@province-  
sud.nc

N°29139-2019/4-  
REP/DDDT

Nouméa, le 23 AVR. 2021

**R E C E P I S S E**  
**de déclaration de changement d'exploitant**  
**d'une installation classée**

\*\*\*

**La présidente de l'assemblée de la province Sud,**

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 18 septembre 2019 et complétée le 30 juillet 2020, du Syndicat des Copropriétaires de la résidence Le Clos d'Algaoué 1, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Le Clos d'Algaoué 1, sise 135 rue Angora (lots 522 et 523) - Robinson, commune du Mont-Dore, depuis le 23 juin 2015 et précédemment exploité par la SARL KAURI.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	96 équivalent -habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Mesdames, Messieurs les copropriétaires du syndicat des copropriétaires de la résidence Le Clos d'Algaoué 1 sont tenus de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la présidente et par délégation,  
le directeur adjoint du développement durable  
des territoires**

  
**Justin PILOTAZ**

